



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART ET  
DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy  
CS 70912  
13288 Marseille cedex 9  
T 04 91 82 83 10  
F 04 91 82 83 11  
www.esadmm.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE  
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

## MARCHES

### Information

**Conseil d'Administration**  
**Séance du 15 mars 2019**

Information n°INFO\_12\_JURI\_19\_03\_15\_MARCHES

**L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Madame la Présidente en date du 1<sup>er</sup> mars 2019.

### VU

- Les statuts de l'École Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée,
- La délibération 09/12/11\_4 du 9 décembre 2011,
- La délibération 10/07/12\_09 du 10 juillet 2012,
- La délibération 03\_02\_05/04/13 du 5 avril 2013 ;

**La Présidente,**

**EXPOSE**

Conformément aux dispositions des statuts de l'Ecole et des délibérations susvisées, il est porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration la liste de marchés ou modifications en cours d'exécution conclus depuis sa dernière séance, à savoir :

1. Modification en cours d'exécution (avenant n°1) au contrat d'abonnement annuel d'assistance, de mise à jour et d'hébergement de l'application IMuse, conclue avec la société SAIGA INFORMATIQUE

Objet : maintenance du module de paiement en ligne TIPI régie  
Montant jusqu'au terme du contrat (31/12/2018) : 189,86 € HT.  
Contrat n° HD 2016-0107.

2. Contrat d'abonnement annuel d'assistance, de mise à jour et d'hébergement de l'application IMuse, conclu avec la société SAIGA INFORMATIQUE

Montant annuel : 2 859,00 € HT.  
Durée : 1 an à compter du 01/01/2019 reconductible tacitement 4 fois pour des périodes de 1 an  
Contrat n° HD 2019-0026.

3. Modification en cours d'exécution (avenant n°1) au contrat de maintenance des installations de sécurité incendie de l'ESADMM, conclue avec la société APROLAB

Objet : modification de la date de visite périodique  
Montant : modification sans incidence financière

4. Contrat de révision complète du matériel de cuisine de la cafétéria, conclu avec la société J.C.A.I.

Montant annuel : 650,00 € HT.  
Durée : 1 an à compter du 01/09/2018 reconductible tacitement 2 fois pour des périodes de 1an.

Cette présentation est effectuée à titre informatif et n'appelle pas de délibération.

Fait à Marseille, le 15 mars 2019.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Publiée le : 18/03/19

Transmise au représentant de l'Etat le ... 18/03/19

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.